

WE ARE YOUR DOL



Department
of Labor

SUBVENTION POUR PROMOUVOIR L'ACCÈS, LES DROITS ET L'ÉQUITÉ (FARE)

QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION FARE ?

Le Département du Travail de l'État de New York (NYS DOL) a reçu une subvention du Bureau des Femmes du Département du Travail des États-Unis pour mener des actions de sensibilisation et des présentations aux femmes axées sur les droits et les avantages liés à l'emploi. Notre objectif est d'atteindre les femmes marginalisées et sous-représentées en dehors de la ville de New York, notamment dans les zones rurales, par le biais d'exposition d'idées et d'événements en présentiel et virtuels. Notre objectif est de diffuser l'éducation et les connaissances afin de renforcer l'autonomie des femmes dans tout l'État, ce qui les aidera à devenir un repère en matière de droits et d'avantages dans leurs propres communautés.

COMMENT PUIS-JE SOLLICITER UNE SESSION D'EXPOSITION D'IDÉE ?

Contactez le NYSDOL par courriel à l'adresse suivante : info.nysdol@labor.ny.gov ou appelez le **888-4-NYSDOL (888-469-7365)**.

SUJETS D'INTÉRÊT

SALAIRE MINIMUM

Tous les employés de l'État de New York (NYS) ont le droit de recevoir au moins un taux horaire du salaire minimum.

LIEU	SALAIRE MINIMUM à compter du 1/1/2024	
Ville de New York, Long Island et comté de Westchester	16 \$/heure	18,55 \$/heure Préposés aux soins à domicile
Le reste de l'État de New York	15 \$/heure	17,55 \$/heure Préposés aux soins à domicile

SALAIRE MINIMUM POUR LES EMPLOYÉS QUI TOUCHENT DES POURBOIRES

La législation de l'État de New York permet aux employeurs de la plupart des secteurs de respecter le salaire minimum en combinant un salaire payé par l'employeur avec les pourboires que l'employé reçoit des clients. Seuls les employeurs de l'industrie hôtelière sont autorisés à déduire les pourboires du salaire minimum. Les emplois à pourboires uniquement sont interdits.

LIEU	EMPLOYÉS DE SERVICE à compter du 1/1/2024	EMPLOYÉS DE SERVICES ALIMENTAIRES à compter du 1/1/2024
Ville de New York, Long Island et comté de Westchester	Salaire de 13,35 \$ Montant du pourboire 2,65 \$	Salaire de 10,65 \$ Montant du pourboire 5,35 \$
Le reste de l'État de New York	Salaire de 12,50 \$ Montant du pourboire 2,50 \$	Salaire de 10 \$ Montant du pourboire 5 \$

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La plupart des travailleurs doivent recevoir une rémunération pour les heures supplémentaires après avoir travaillé 40 heures dans une semaine de travail. La rémunération des heures supplémentaires correspond à 1½ fois votre salaire normal. Pour les employés qui touchent des pourboires, les employeurs doivent payer les heures supplémentaires effectuées à un taux égal à 1½ du salaire minimum, moins le crédit de pourboire applicable. Les travailleurs agricoles gagnent actuellement des heures supplémentaires après avoir travaillé 56 heures dans une semaine de travail et pour toute heure travaillée pendant leur jour de repos désigné.

ERREUR DE CLASSIFICATION : EMPLOYÉ OU ENTREPRENEUR INDÉPENDANT ?

Pour déterminer si un travailleur doit être classé comme un employé ou un entrepreneur indépendant, il faut tenir compte de la nature de la relation employeur-employé. Les entrepreneurs indépendants travaillent à leur compte et offrent leurs services au grand public.

Un entrepreneur indépendant effectue son travail en toute liberté :

- Supervision
- Direction
- Contrôle

Inversement, une relation employeur-employé peut exister si l'employeur :

- Choisit quand, où et comment le travailleur effectue ses services
- fournit des installations, des équipements, des outils et des fournitures
- supervise directement le travail
- fixe les heures de travail et le taux de rémunération, etc.

Pour en savoir plus, cliquez ici :

dol.ny.gov/independent-contractors

Lorsqu'un employeur fait délibérément passer un employé pour un entrepreneur indépendant, il s'agit d'une fraude. Certains employeurs utilisent cette tactique pour éviter de se conformer à l'assurance-chômage, à l'indemnisation des accidents du travail, à la sécurité sociale, aux retenues d'impôts et au salaire minimum. Signalez la fraude au NYS DOL en ligne via le lien suivant : dol.ny.gov/report-fraud ou cou appelez la ligne directe de fraude 24/24 : **866-435-1499**.

CONNAISSEZ VOS DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUSE DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

LOI SUR LA TRANSPARENCE DES SALAIRES

Depuis le 17 septembre 2023, les employeurs de l'État de New York comptant au moins quatre (04) employés sont tenus d'indiquer un taux ou une fourchette de rémunération dans leurs offres d'emploi pour tous les postes à pourvoir, au moins en partie, dans l'État de New York. L'offre d'emploi doit annoncer le taux ou la fourchette de rémunération que l'employeur estime, en toute bonne foi, être vrai au moment de l'affichage et doit donner au candidat potentiel une idée légitime de la rémunération attendue.

LOI SUR L'INTERDICTION DE DEMANDE DE L'HISTORIQUE DU SALAIRE

À compter du 6 janvier 2020, les employeurs de l'État de New York ne sont plus autorisés à demander aux candidats leur historique en matière de salaires et d'avantages sociaux, et ces informations ne peuvent pas être utilisées comme facteur pour déterminer s'il convient de faire passer un entretien à un candidat ou de lui proposer un emploi. Les attentes salariales peuvent être discutées et les personnes peuvent choisir de révéler leur historique salarial à des fins de négociation.

AVIS RELATIF À LA PAÏE

Lorsque vous êtes embauché(e), votre employeur doit vous remettre un bulletin de paie qui contient certaines informations importantes, telles que :

- Combien et à quelle fréquence vous serez payé(e)
- le jour de paie habituel, et
- les déductions éventuelles de votre salaire

SALAIRE ÉGAL

Il est interdit, par la loi, aux employeurs de payer une femme moins qu'un homme pour le même travail uniquement sur la base du sexe. Les différences de salaire peuvent être fondées sur l'ancienneté, le mérite ou un facteur de bonne foi autre que le sexe, comme l'éducation ou l'expérience.

FICHES DE PAÏE ET DÉDUCTIONS

Vous devez être payé pour toutes les heures pendant lesquelles vous avez travaillées. Vous pouvez être payé en espèces ou par chèque, mais vous devez recevoir un bulletin de paie détaillé chaque fois que vous êtes payé.

L'employeur ne peut pas vous facturer les frais de casse, de détérioration, de dommages, les frais d'uniforme et d'entretien, les frais professionnels de l'employeur ou les manques d'argent.

LES SERVICES D'ACCÈS LINGUISTIQUE

Les organismes de l'État de New York qui fournissent des services publics directs sont tenus d'offrir des services

d'interprétation et de traduction gratuits des formulaires et instructions essentiels au public. Les services d'interprétation sont fournis dans plus de 200 langues, y compris la langue des signes. Au Département du Travail de l'État de New York, les documents cruciaux écrits sont traduits dans les 16 principales langues de l'État.

TIRER DU LAIT MATERNEL SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Jusqu'à trois (3) ans après l'accouchement, les mères qui allaitent ont le droit de prendre des pauses raisonnables non rémunérées ou d'utiliser des pauses payées ou des heures de repas chaque jour, pour tirer leur lait maternel au travail. Tous les employeurs de l'État de New York sont tenus de fournir un espace de pompage privé à proximité du lieu de travail de l'employé, comprenant un siège, une table ou une autre surface plane, un éclairage, une prise électrique (si le lieu de travail est alimenté en électricité) et un accès à proximité à de l'eau courante propre. L'espace prévu ne doit pas être une salle de bain.

HARCÈLEMENT SEXUEL SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Tous les employeurs de l'État de New York sont tenus d'offrir un lieu de travail exempt de harcèlement sexuel. La loi impose aux employeurs de mettre en place une politique de prévention du harcèlement sexuel, d'en fournir une copie à tous les employés et de dispenser une formation annuelle portant sur ce sujet.

CONGÉ DE MALADIE ET DE SÉCURITÉ PAYÉ DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

Les employés du secteur privé de l'État de New York sont couverts par la loi sur les congés de maladie et de sécurité payés. Au minimum, les employés accumulent une (1) heure de congé de maladie et de sécurité pour chaque tranche de 30 heures travaillées. Le fait que le congé soit payé ou non dépend de la taille de l'employeur.

ASSURANCE-CHÔMAGE

Si vous avez travaillé dans l'État de New York et que vous avez perdu votre emploi sans que cela soit de votre faute, vous pouvez avoir droit à l'assurance-chômage. Vous devez avoir des revenus suffisants pour établir une demande ; être prêt, disposé et capable de travailler ; rechercher activement un emploi ; et documenter vos efforts de recherche d'emploi. Déposez une demande en ligne à l'adresse dol.ny.gov ou appelez le **888-209-8124**.

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE ?

La Division des normes du travail aide à résoudre les violations du droit du travail de l'État de New York. Il est interdit, par la loi, aux employeurs de licencier, de pénaliser, de discriminer ou d'exercer des représailles de quelque manière que ce soit à l'encontre d'un employé qui dépose une plainte concernant une éventuelle violation du droit du travail ou qui exerce des droits protégés par le droit du travail de l'État de New York.

Soumettez le formulaire **LS223** pour déposer une plainte. Consultez la division des normes du travail pour plus de renseignements : **888-52-LABOR (888-525-2267)** ou LSAsk@labor.ny.gov.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site dol.ny.gov/fostering-access-rights-and-equity-fare-grant